

TYPE DE DISPONIBILITE	PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR	DUREE	DROITS ATTACHES AU TYPE DE DISPONIBILITE	CONDITIONS POUR L'AVANCEMENT
<b>DISPONIBILITES ACCORDEES DE « DROIT »</b>				
<b>Pour élever un enfant âgé de moins de 12 ans</b>	- Copie du livret de famille	3 ans renouvelable sans limitation si les conditions requises sont réunies	<b>Réintégration après participation au mouvement</b>	Maintien des droits à l'avancement d'échelon et de grade dans la limite de 5 ans
<b>Pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne</b>	- Certificat médical - Copie du livret de famille ou copie d'inscription au registre du greffe du tribunal d'instance (PACS) - Attestation de la sécurité sociale relative à la tierce personne		Service protégé pendant une durée d'un an	Maintien des droits à l'avancement d'échelon et de grade dans la limite de 5 ans <b>Si exerce d'une activité</b> professionnelle lucrative, salariée ou indépendante (pièces justificatives à transmettre chaque année avant le 31 mai)
<b>Pour suivre son conjoint</b>	- Attestation d'emploi du conjoint précisant le lieu de travail du conjoint - Copie du livret de famille ou du registre du greffe du tribunal d'instance (PACS)		<b>Réintégration après participation au mouvement</b>  Service non protégé	
<b>Pour se rendre dans les DOM ou TOM ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants</b>	- Agrément mentionné aux articles L225-2 et L 225-17 du code de l'action sociale et des familles	6 semaines par agrément	<b>Réintégration sur le service précédent</b>  Service protégé pendant la durée de la disponibilité	Pas de maintien de droits à l'avancement
<b>Pour exercer un mandat d'élu local</b>	- Justificatif de la collectivité territoriale	Durée du mandat	<b>Réintégration après participation au mouvement</b>  Poste non protégé	

TYPE DE DISPONIBILITE	PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR	DUREE	DROITS ATTACHES AU TYPE DE DISPONIBILITE	CONDITIONS POUR L'AVANCEMENT
<b>DISPONIBILITES ACCORDEES SOUS RESERVE DES NECESSITES DE SERVICE</b>				
<b>Etudes ou recherches présentant un intérêt général</b>	Toutes pièces justificatives attestant des études ou des recherches dès le 1 <sup>er</sup> mois de congé	3 ans renouvelable 1 fois	<b>Réintégration après participation au mouvement</b>  Service non protégé	Maintien des droits à l'avancement d'échelon et de grade dans la limite de 5 ans  <b>Si exercice d'une activité</b> professionnelle lucrative, salariée ou indépendante (pièces justificatives à transmettre chaque année avant le 31 mai)
<b>Convenances personnelles</b>	Courrier précisant les raisons de la demande	5 ans renouvelable dans la limite de 10 ans pour l'ensemble de la carrière <u>Condition pour renouvellement</u> : avoir été réintégré pendant 18 mois de services effectifs continus		
<b>Pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'art. L.3516-24 du Code du Travail</b>	- Attestation d'inscription au registre du commerce portant création ou reprise d'une entreprise (extrait Kbis)	2 ans maximum		
<b>CONGES SANS TRAITEMENT ACCORDES AUX STAGIAIRES POUR RAISONS FAMILIALES OU PERSONNELLES</b>				
<b>Pour élever un enfant de moins de 12 ans</b>	- Copie du livret de famille	1 an renouvelable deux fois	<b>Réintégration sur le précédent service si la durée du congé &lt; 1an</b>  Service non protégé	
<b>Pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne</b>	- Certificat médical - Copie du livret de famille ou copie d'inscription au registre du greffe du tribunal d'instance (PACS) - Attestation de la sécurité sociale relative à la tierce personne			
<b>Pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est, en raison de sa profession, astreint à établir sa résidence habituelle en un lieu éloigné du lieu où le fonctionnaire stagiaire intéressé exerce ses fonctions</b>	- Attestation d'emploi du conjoint précisant le lieu de travail du conjoint - Copie du livret de famille ou du registre du greffe du tribunal d'instance (PACS)			